



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 5 SEPTEMBRE 2024

Compte-Rendu

Présents	5	GUIBERTI Frédéric, VANDERMARLIERE Gilles, CLAUS Yves, MORANGE Emmanuelle, GADAT Sophie,
Pouvoir(s)	3	Mathilde THIERY a donné procuration à Emmanuel MORANGE Alexandra BALENO a donné pouvoir à Frédéric GUIBERTI Gilles BERLIER a donné pouvoir à Sophie GADAT
Absent(s)	3	ANTOINE Sarah, BONTRON Thibault, FORTIER Sébastien

Approbation du Compte-Rendu du 27 Juin 2024

1- Demande aide financière au département au titre du conservatoire des terres agricoles suite achat parcelles AILLOUD Gisèle A139-A594

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide du Département pour acquérir et conserver des terres agricoles qui représentent un caractère stratégique pour le fonctionnement de l'agriculture.

Il est précisé que l'aide du département à hauteur de 60 % du prix d'acquisition des parcelles est plafonnée à 2 € le m² sous conditions :

- Insertion dans l'acte notarié d'acquisition d'une clause de restriction du droit de disposer précisant l'inconstructibilité des parcelles
- Maintenir les parcelles en zones A ou N du PLU en cas de révision de celui-ci
- Ne jamais s'engager dans une procédure d'aliénation des parcelles
- Mettre en place un bail rural au profit d'agriculteurs locaux (bail rural avec Mr NOVEL) pour les parcelles A 139 (les Champés – 2818 m² - Zone AP) et A 594 (Sur les Planes – 3 031 m²- Zone A) comportant au minimum 3 clauses environnementales adaptées aux exigences des parcelles.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

2- Demande aide financière au département au titre du conservatoire des terres agricoles suite achat parcelle GROBEL Bernard A208

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide du Département pour acquérir et conserver des terres agricoles qui représentent un caractère stratégique pour le fonctionnement de l'agriculture.

Il est précisé que l'aide du département à hauteur de 60 % du prix d'acquisition des parcelles est plafonnée à 2 € le m² sous conditions :

- Insertion dans l'acte notarié d'acquisition d'une clause de restriction du droit de disposer précisant l'inconstructibilité des parcelles
- Maintenir les parcelles en zones A ou N du PLU en cas de révision de celui-ci
- Ne jamais s'engager dans une procédure d'aliénation des parcelles

- Mettre en place un bail rural au profit d'agriculteurs locaux (bail rural avec Mr NOVEL) pour la parcelle A 208 (Champs de Clavel – 1629 m² - Zone A) comportant au minimum 3 clauses environnementales adaptées aux exigences de la parcelle.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

3- Droit de Prémption Vente BOSSUS Pierre / HADI Gilles

Suite à la notification de la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) concernant la vente de 5 parcelles situées au Déluge appartenant à Mr BOSSUS au profit de Mr HADI Gilles (42 ST GENEST), le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'exercer le droit de prémption sachant qu'elles jouxtent des parcelles communales. Le prix de vente est fixé à 8 000 €. Voici le détail ci-après :

Lieu-Dit	Parcelle	Surface	Nature	Zonage
Le Déluge	C 179	1 845 m ²	Terres	N
Le Déluge	C 180	673 m ²	Peupleraies	N
Le Déluge	C189	1 743 m ²	Peupleraies	N
Le Déluge	C190	1 782 m ²	Prés	N
Le Déluge	C191	1 753 m ²	Prés	N
	TOTAL	7 796 m ²		

4- ONF – Etat d'assiette pour la campagne 2025

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. le Directeur de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assoier en 2025 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'état d'assiette suivante pour la campagne 2025 :

Parcelle	Type de coupe	Vol. présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Mode de Commercialisation
I	Irrégulière	110	1,6	Vente avec mise en concurrence (sur pied)
K	Irrégulière	125	1,3	Vente avec mise en concurrence (sur pied)
O	Irrégulière	321	6,3	Contrat Bois façonné

5- Création emploi attaché suite inscription liste aptitude – DELAVOET Nelly

Monsieur le Maire informe que Nelly DELAVOET, Rédacteur Principal 2^{ème} Classe, échelon 7 est inscrite sur la liste d'aptitude de promotion interne du centre de gestion 74 au grade d'attaché depuis le 9 Juillet 2024.

Il propose la création à compter du 29 Août 2024 de l'emploi à temps complet d'attaché.

L'agent sera classé à l'échelon 4, Indice Brut 525 Indice Majoré 455.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création d'emploi d'attaché.

Fin de séance 20h05.

Le Maire

Frédéric GUIBERTI



Le Secrétaire de Séance

Yves CLAUS

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Yves Claus", written in a cursive style.